

Actions/missions du département qualité de vie

Notre objectif est de vous aider à vivre mieux malgré les contraintes de la maladie au quotidien et d'améliorer ainsi votre qualité de vie.

Patients, parents ou proches, vous êtes confrontés à de multiples questions tout au long de la vie.

L'équipe du département qualité de vie vous propose sa technicité, ses compétences et ses savoir-faire pour vous conseiller et vous accompagner au gré de vos demandes. Elle peut mettre un certain nombre d'outils à votre disposition.

Depuis la loi du 11 février 2005 dite *Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées*, des dispositifs ont été mis en place ou pérennisés, par exemple dans les domaines de la scolarité et de l'emploi. N'hésitez pas à vous renseigner !

Pour autant, si la situation avance globalement, de nombreuses difficultés demeurent et le département poursuit sa veille et sa mobilisation !

Les formes de l'accompagnement, une dynamique à l'œuvre

Pour vous proposer un accompagnement le plus complet possible, différents professionnels experts dans leurs domaines d'exercice sont à votre écoute :

- › un chargé de mission vie scolaire et étudiante
- › un conseiller vie professionnelle
- › quatre assistants de service social spécialisés en droit social et du handicap
- › une directrice qui anime la vie du département en collaboration étroite avec le Conseil qualité de vie, instance de réflexion et de proposition au service du Conseil d'administration en matière d'action sociale afin d'améliorer la vie des patients et de leurs proches.